

Gringo® -

Fongicide contre la tavelure des pommier, poirier, cognassier, nashi

Composition : 250 g/l de dithianon + 250 g/l de pyriméthanil

Formulation : suspension concentrée (SC)

AMM n° : 2140188

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages et doses autorisés :

Cultures	Cibles	Type de traitement	Dose	DAR et stade BBCH	Nbre d'applic.	ZNT aquatique
Pommier, poirier, cognassier, nashi	Tavelure(s) (<i>Venturia inaequalis</i> , <i>Venturia pirina</i>)	Trait. des Parties Aériennes	1,2 L/ha	56 jours BBCH 53-77	2*	20 m

*Maximum 2 applications par an et par culture de la préparation Gringo et de toute autre préparation à base de substance active appartenant à la famille des anilinopyrimidines.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance au pyriméthanil, le nombre d'application de la préparation Gringo est limité à 2 applications maximum par campagne. Afin de gérer au mieux les risques de résistance avec la préparation Gringo, il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe préconisées par la note nationale tavelure du pommier.

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage. Distance de Sécurité Riverains : 20 incompressible.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

 **BASF**
We create chemistry

Fongicide

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **DANGER**



H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 2-methylisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée : 48 heures

Protection de l'opérateur :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	Préparation / Mélange / Chargement	APPLICATION AVEC :		Nettoyage	Protection du travailleur	
		Pulvérisateur pneumatique ou atomiseur :				
		Tracteur avec cabine fermée	Tracteur sans cabine			
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les porter et les stocker uniquement à l'extérieur de la cabine après usage	A usage unique si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓		✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie II type PB(3)		✓			✓	
Combinaison de protection chimique catégorie II type 3 ou 4				✓ Type 4 avec capuche		
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓		✓	✓	
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 143) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓				
Bottes certifiées EN 13 832-3		✓	✓	✓	✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport

ADR : Classe 9 - UN 3082

Conditionnement :bidon de 5 l (groupage par 4)

Les substances actives

Le **pyriméthanil** appartient au groupe chimique des anilino-pyrimidines

Nom chimique : N-(4,6-diméthylpyrimidin-2-yl)aniline

Formule brute : C₁₂H₁₃N₃

Masse molaire : 199,3

Le **dithianon** appartient au groupe chimique des quinones.

Nom chimique : 5,10-dihydro-5,10 dioxonaphtho [2,3-b]-1,4-dithiine-2,3-dicarbonitrile

Formule brute : C₁₄H₄N₂O₂S₂

Masse molaire : 296,3

Le produit formulé : Gringo**Propriétés physiques et chimiques**

Densité : 1,15

Inflammabilité : non applicable

Température limite de stockage :

-5°C - + 35°

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 300 - < 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Intérêt du produit

Gringo est un fongicide efficace contre la tavelure sur pommiers, poiriers, cognassiers et nashi. La complémentarité des deux substances actives se traduit par un haut niveau d'efficacité, une bonne persistance d'action et un intérêt marqué dans le cadre de la gestion de la résistance.

Gringo est doté d'une forte activité translaminare associée à une action de contact. Une redistribution de **Gringo** par effet de vapeur renforce son efficacité sur les organes difficilement accessibles en pratique.

Gringo très souple d'emploi, bénéficie de propriétés préventives et d'une « action stop » peu dépendantes de la température.

Gringo est à l'abri du lessivage dès séchage de la bouillie.

Mode d'action

Dithianon : ce fongicide multisite à large spectre est un puissant inhibiteur de différents mécanismes au sein de la cellule (respiration cellulaire, stress oxydatif, métabolisme de certaines enzymes...). Il se fixe dans les cires cuticulaires. Il appartient au groupe M9 [molécules multisites, famille des quinones] de la classification FRAC.

Le **pyriméthanil** : ce fongicide agit par contact et présente un effet de vapeur intéressant ainsi qu'une bonne activité translaminare. Il appartient au groupe 9 [Biosynthèse des acides aminés et des protéines, famille des Anilino-pyrimidines] de la classification FRAC.

Gringo, formulation originale spécifique, optimise les qualités de ces deux substances actives en terme de disponibilité, de résistance au lessivage et de capacité préventive et curative.

Conditions d'application**POMMIER - POIRIER - COGNASSIER - NASHI**

Gringo s'intègre dans un programme de traitement basé sur une méthode de lutte préventive et l'alternance de fongicides à modes d'action différents.

Dose : 1,2 L/ha

Gringo s'applique à une cadence de 7-8 jours. Il peut être utilisé jusqu'à 2 fois par an, à partir de l'éclatement des bourgeons (stade C ou BBCH 53) jusqu'à ce que les fruits aient atteint environ 70% de leur taille finale (BBCH 77). **Ne pas l'utiliser en période de floraison.** Le programme de traitement ne doit pas mettre en œuvre plus de 2 fois par an des substances actives appartenant à la famille des anilino-pyrimidines.

Gringo

Gringo est particulièrement adapté aux traitements de début de saison, même par température basse et pendant toute la phase des contaminations primaires de la tavelure.

Gringo combine les propriétés suivantes :

- une efficacité préventive de haut niveau, peu dépendants de la température,
- une persistance d'action préventive de 7 jours,
- un effet « stop » de 48 heures, à partir du début de la contamination,
- une résistance au lessivage dès le séchage de la bouillie, soit environ 1 h après traitement.

Le renouvellement des traitements est à gérer en fonction des pluies contaminatrices (préférer les applications préventives) et de la croissance de la végétation (assurer la protection des pousses néo-formées).

La dernière application de **Gringo** doit être réalisée 56 jours avant la récolte.

Remarque générale :

Gringo est sélectif de toutes les variétés de pommiers, poiriers, cognassiers et nashi testées à ce jour.

Compatibilité

Selon la réglementation en vigueur, **Gringo** ne doit pas être utilisé en mélange avec d'autres produits phytosanitaires.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au $\frac{3}{4}$ du volume d'eau nécessaire et mettre l'agitation en marche. Bien agiter le bidon de **Gringo** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur.

Laisser égoutter les bidons.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France SAS
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tél : 04.72.32.45.45

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI